

# SOCODEI

Contact Presse : Adeline BERTONCINI

Tél : 04 66 50 59 47

[adeline.bertoncini@socodei.fr](mailto:adeline.bertoncini@socodei.fr)

[www.socodei.fr](http://www.socodei.fr)

@SOCODEI\_

## 1. Le référent déchets radioactifs

La gestion des déchets est un enjeu essentiel pour les industriels.

En France, la loi du 28 juin 2006 sur la gestion durable des déchets et matières radioactives, définit les déchets radioactifs comme des substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée. L'objectif de cette loi est d'inciter les producteurs à en limiter l'impact sur l'environnement, notamment en ne stockant que des déchets dits "ultimes".

Ces déchets ont subi un traitement optimisé et ne peuvent plus être valorisés. Ils sont alors pris en charge par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA).

### Qu'est ce que l'Andra ?

L'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) est en charge de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France, dans le respect de l'environnement et de la protection de l'Homme.

Placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de la recherche et de l'environnement, ses missions ont été complétées par la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

SOCODEI, filiale à 100% d'EDF, a pour vocation de concevoir, financer, construire et exploiter des installations de traitement et de recyclage des déchets industriels ainsi que des équipements et services adaptés à la logistique d'exploitation des activités nucléarisées afin de

contribuer à une meilleure protection de l'environnement.

Ainsi, SOCODEI propose des solutions de traitement, adaptées aux exigences d'aujourd'hui et respectueuses de l'environnement, pour une large variété de déchets radioactifs.

De la collecte sur les sites de production jusqu'à l'acheminement du déchet ultime vers les centres industriels de l'ANDRA, SOCODEI offre un service global à ses clients avec pour objectif :

- de réduire le volume des déchets d'un facteur 10 à 20 ;
- de recycler les matières métalliques au sein de la filière nucléaire ;
- de caractériser et de conditionner de façon sûre les résidus destinés aux centres industriels de l'ANDRA : solides, non dispersables et chimiquement stable.

### ZOOM sur la radioactivité

La radioactivité est un phénomène naturel qui se produit au cœur de la matière en raison de l'instabilité de certains noyaux d'atomes.

Ces noyaux, composés d'un excès de particules (protons, neutrons ou les deux rassemblés), se transforment en éjectant des particules, dégagent de l'énergie et émettent donc des rayonnements. Ceux-ci en fonction de leur intensité et de la durée d'exposition peuvent être nocifs.

SOCODEI, par sa compétence et sa capacité d'ingénierie, apporte une réponse opérationnelle à des problématiques de traitement de déchets et de logistique d'exploitation des activités nucléaires.

SOCODEI propose régulièrement ses services en réponse à des appels d'offre nationaux ou internationaux.

- **Une filiale : CDB (Conditionnement Déchets Béton)**

CDB est une société de préfabrication, filiale de SOCODEI (51%) et de Sogea Construction (49%).

Ses productions sont essentiellement orientées vers des produits utilisés pour le conditionnement des déchets radioactifs :

- Conteneur en béton armé
- Charges sèches



Les conteneurs en béton armé sont utilisés pour le conditionnement des déchets radioactifs de faible et moyenne activité en vue de leur évacuation vers un site de stockage en surface.

Selon le type de déchets auxquels ils sont destinés, ils peuvent être équipés de protections radiologiques intégrables en acier ou de dispositifs de filtration.

Les essais sur colis simulés inactifs constituent une prestation complémentaire à la production des conteneurs. Les colis sont soumis à des séries de tests indispensables à la délivrance d'agrément par les autorités en charge du transport et de la conservation des déchets radioactifs. Ce sont essentiellement des essais de tenue sous charge, de chute et de découpe.

L'entreprise exploite une carrière alluvionnaire dont les granulats, qualifiés par EDF pour entrer dans la composition du béton durable à 300 ans, sont utilisés dans la fabrication des charges sèches.

Les charges sèches sont constituées de granulats secs, de ciment et d'ajouts pré-dosés et emballés en conteneurs souples.

Elles sont utilisées pour confectionner le béton des conteneurs ainsi que les bétons et mortiers d'enrobage, blocage et bouchage des déchets radioactifs sur les sites nucléaires. Ce sont ces conteneurs qui sont utilisés par les unités Mercure de SOCODEI.

CDB fabrique également des poteaux en béton armé supports de lignes électriques aériennes.

## Deux unités de production

- **L'incinérateur de déchets solides et liquides**

Cette unité incinère les déchets solides de faible activité à vie courte, comme par exemple les combinaisons de travail, gants, bottes et sur-bottes portées par le personnel intervenant dans les installations nucléaires, les déchets combustibles issus de l'exploitation de la maintenance (emballages, chiffons, etc...) ainsi que des déchets d'hôpitaux et de laboratoires utilisant des produits radioactifs.

Elle traite également les déchets liquides incinérables de types solutions de lavage, huiles ou solvants.

Le four d'incinération de CENTRACO est comparable à ceux utilisés dans l'industrie classique, mais sa conception a été adaptée aux exigences des installations nucléaires, notamment en matière de confinement de la radioactivité.



A l'issue de leur incinération, les cendres et les mâchefers (résidus de combustion) sont récupérés et mélangés à un béton spécial pour être ensuite conditionnés dans des fûts métalliques blindés de 400 litres.

Ces fûts sont ensuite expédiés, en tant que déchets ultimes, vers les centres de stockage en surface gérés par l'ANDRA.

L'unité d'incinération permet un gain de volume des déchets d'un facteur 10 à 20 et une caractérisation physico-chimique et radiologique précise des colis expédiés pour stockage.

Elle fonctionne en continu. Sa capacité d'incinération est de 3000 tonnes/an de déchets solides et 2000 tonnes/an de déchets liquides.

Associés à l'incinérateur, une capacité d'entreposage d'effluents de 700 m<sup>3</sup> et une ligne de prétraitement (osmose et évapo-concentrateur) permettent de traiter de 4000 à 8000 tonnes d'effluents par an.

En 2015, l'unité d'incinération a traité 1917 tonnes de déchets solides, 937 tonnes de déchets liquides incinérables et 2037 tonnes d'effluents de lessivage.

### 3. La sûreté, une priorité absolue

Dès sa conception, l'installation de CENTRACO a été conçue pour prendre en compte un certain nombre de risques :

- Les risques internes nucléaires tels que la dispersion de matière radioactive, l'exposition aux rayonnements ionisants...
- Les risques internes non nucléaires tels qu'un incendie, une explosion, un incident chimique, une inondation d'origine interne...
- Les risques externes type sismique, conditions météorologiques extrêmes, chute d'avion...

La sûreté des installations est la priorité de tout le personnel de SOCODEI.

Au quotidien, elle est garantie par :

- le professionnalisme des salariés et intervenants s'appuyant sur le respect strict de règles et de procédures d'exploitation, sur un comportement rigoureux, ainsi que sur un système de formation continue.

En 2015, les 235 salariés ont bénéficié de 14 000 heures de formation afin d'entretenir leurs compétences notamment en matière de sûreté, de radioprotection et de sécurité.

- un contrôle rigoureux des installations lors des arrêts programmés. Ces arrêts annuels d'une durée de 1 à 3 mois permettent à SOCODEI de réaliser des opérations de maintenance et d'adaptation des équipements.

SOCODEI effectue par ailleurs des essais périodiques dans ses installations de CENTRACO afin de s'assurer du bon fonctionnement des matériels tout au long de l'année.

- des contrôles et vérifications fréquents des installations et des procédures afin de s'assurer de la sûreté de l'exploitation.

#### L'Autorité de sûreté Nucléaire

L'ASN est la seule habilitée à autoriser la mise en service ou la poursuite de l'exploitation d'une centrale nucléaire en France. La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite « loi TSN » et désormais intégrée dans le Code de l'environnement) en a fait une autorité administrative indépendante.

Ces contrôles sont effectués quotidiennement par les équipes mais CENTRACO est également soumis à des inspections régulières de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Elle assure, en toute indépendance au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les riverains et l'environnement des risques liés à l'exploitation nucléaire.

Des prélèvements sont ainsi réalisés sur les eaux de surface, dans les eaux du Rhône, sur la flore et la faune aquatique, sur les sédiments du Rhône ainsi que dans le plan d'eau de Codolet (village à proximité du site).

Une surveillance est également réalisée dans les eaux souterraines, sur les produits agricoles (flore et lait) ainsi que dans l'atmosphère.

Toutes les mesures effectuées permettent de démontrer que l'impact de l'installation sur l'environnement respecte les limites autorisées. En 2015, les rejets chimiques et radioactifs de l'installation sont restés très en deçà des limites annuelles autorisées par la réglementation.

Depuis le 1er février 2010, comme l'ensemble des autres acteurs du nucléaire (CEA, ANDRA, Marine nationale, etc.), CENTRACO transmet les résultats de sa surveillance de l'environnement au réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement, réseau mis en place par l'IRSN. L'ensemble de ces données est disponible sur le site internet [www.mesure-radioactivite.fr](http://www.mesure-radioactivite.fr).

Conformément à l'article L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement, tous les événements environnementaux, y compris les plus minimes, survenus à CENTRACO, sont déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et rendus publics. En 2015, CENTRACO a déclaré 1 événement environnemental.

## 5. SOCODEI, acteur économique local

Le fonctionnement de l'installation de CENTRACO et toutes les autres activités de SOCODEI participent au développement économique local.

En 2015, les marchés passés avec les fournisseurs ont représenté 49 millions d'euros dont 42% concernaient des fournisseurs du Languedoc-Roussillon, 26% des fournisseurs de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et 10% des fournisseurs de Rhône-Alpes.

SOCODEI participe également au développement de l'emploi local.

Ainsi en 2015, SOCODEI a réalisé 14 recrutements et accueilli 15 stagiaires.

SOCODEI mène également depuis plusieurs années des actions en faveur des personnes en situation de handicap et a su en intégrer parmi son personnel.

CENTRACO a développé un partenariat avec l'Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) « Véronique » permettant ainsi l'intégration d'une équipe de personnes en situation de handicap pour assurer le nettoyage et l'entretien des locaux administratifs. Le site fait également appel au service de blanchisserie de l'ESAT.

## 7. Chiffres clés 2015

### Site de CENTRACO

- Superficie du site	11 ha
- Année de mise en service	1999
- Quantité de déchets traités	5611 tonnes

### Effectifs

- Effectif total (SOCODEI)	235
- Salariés d'entreprises extérieurs sur les arrêts	100 à 200
- Salariés permanents d'entreprises locales	200
- Embauches	13
- Apprentis	2
- Stagiaires	15
- Âge moyen de l'effectif	44 ans
- Heures de formation	13300

### Retombées socio-économiques

- Volume global d'achats	49 millions d'euros
- Impôts et Taxes	2,7 millions d'euros

### Sûreté

- Visites de l'Autorité de sûreté nucléaire	8
- Entraînements des équipes de gestion d'un événement	30 exercices réalisés

### Sécurité

- Nombre d'accidents avec arrêt de travail	4
- Taux de fréquence des accidents pour les salariés SOCODEI et entreprises extérieures	5.95

### Environnement et analyses

- Prélèvements et analyses réalisés par le CEA Marcoule	13 000
- Prélèvement et analyses internes	150